

Françoise BROCARD,
puéricultrice
vous accueille :

• en période scolaire

Permanences :

- › Mardi de 13h à 17h
- › Jeudi de 14h à 17h

Rendez-vous :

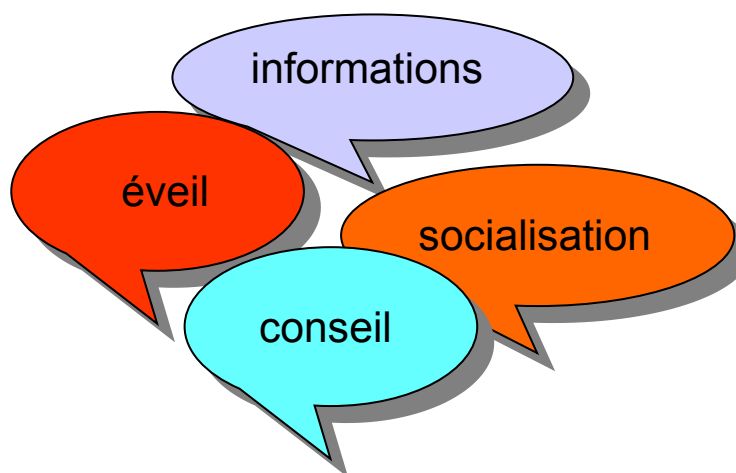
- › Les lundi (journée), mercredi matin et vendredi (après-midi)

Accueil collectif (enfants + ass.maternelles)

- › Mardi et Vendredi de 9h30 à 12h à Poligny
- › Jeudi de 9h30 à 11h30 en itinérance dans les communes (détail sur www.cc-aps.fr)

• lors des vacances scolaires

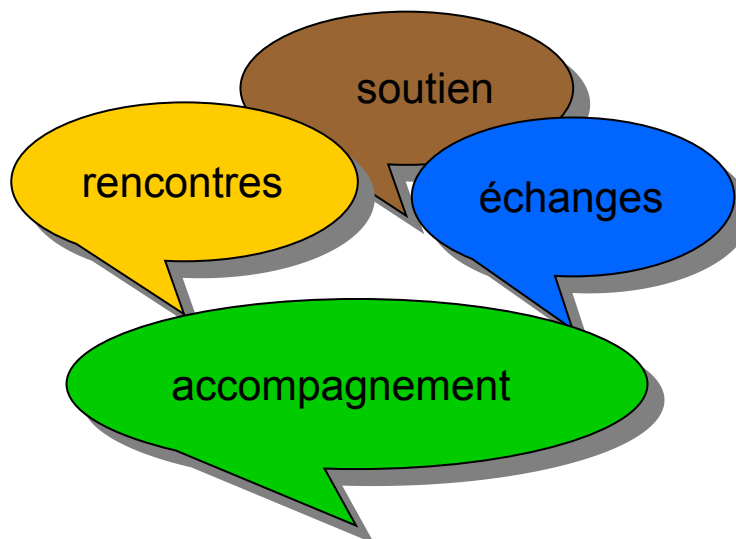
- › **Permanence** Mardi de 13h à 17h
- › **Rendez-vous** : journée du Jeudi et Vendredi de 9h à 12h
- › **Accueil collectif enfants/AM** : Mardi de 9h30 à 11h30 sur inscriptions



RELAIS ASSISTANTES MATERNELLES DE POLIGNY

10, rue St-Roch
bâtiment les Gentianes 39800 POLIGNY

03.84.73.70.81
ram.poligny@cc-aps.fr



Conception et impression CCAPS
Ne pas jeter sur la voie publique



**RELAIS
ASSISTANTES
MATERNELLES**



Relais de POLIGNY
10 rue St-Roch
Bâtiment des Gentianes

Service public, d'accès gratuit
destiné aux parents, assistantes
maternelles agréées (ou candidates à
l'agrément), gardes d'enfants à
domicile.



La Caf participe au
financement de la structure

Lieu d'information

Modes d'accueil.

Mise en relation de l'offre et de la demande d'accueil.

Droits et devoirs de l'employeur et du salarié.

Formalités administratives.

Accompagnement dans la fonction d'employeur.

Lieu d'écoute et de médiation

Accompagnement de la relation parents - assistantes maternelles.

Garantie de neutralité.



Lieu de rencontre et d'animation

Parents, enfants et assistantes maternelles peuvent s'y retrouver lors de **manifestations festives**, pour des sorties...

Réunions de réflexion sur des thèmes liés à la petite enfance, conférences, soirées-débat.



Temps de jeu

Accueil collectif des enfants accompagnés de leur assistante maternelle.

L'enfant rencontre d'autres enfants, d'autres adultes, découvre en douceur des règles de vie en collectivité.

Il joue dans un environnement adapté, et des activités d'éveil lui sont proposées.

Lieu de professionnalisation

La fréquentation du Relais par les assistantes maternelles est libre et volontaire.

Le Relais favorise le partage d'expérience, l'interrogation sur les pratiques, sans notion de contrôle.

Il facilite l'accès des assistantes maternelles à la formation continue.

Le Relais, c'est aussi :

Le prêt aux assistantes maternelles de jeux, jouets, CD de musiques enfantines.

Le prêt de livres sur la petite enfance, aux parents et assistantes maternelles.

L'envoi individuel d'informations régulières par mail et de lettres d'informations numériques sur inscription.